



Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du :** 11 Juin 2020  
**Convocation du :** 5 Juin 2020

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 26

L'an deux mil vingt, le onze juin à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**OBJET : MARCHE PUBLIC – SUBVENTION : RENOVATION DE L'AILE NORD DE LA VILLA MONDEROUX : DEMANDE DE DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

**Présents :** Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz,

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon

**Absents :** Cyril Langelot

**Secrétaire de Séance :** Joël Aubernon

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte QUANTUM pour la rénovation de l'aile nord de la Villa Monderoux.  
Il rappelle que l'objectif de ce projet est de restructurer et mettre aux normes ce bâtiment afin d'accueillir les associations dans de bonnes conditions.

Au vu de l'appel à projets lancé par l'Etat en mars dernier, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DSIL 2020. Pour mémoire, une subvention du département de 150 000 € a déjà été obtenue l'année dernière.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>SOURCES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
<b>Fonds propres – Autofinancement</b>	1 125 000 €	75 %
<b>Subventions :</b>		
Département – Dotation territoriale	150 000 €	10 %
DSIL	225 000 €	15 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000 €</b>	

Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le Conseil Municipal

Oùï les explications du rapporteur et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Caroline TERRIER

